

## Réunion publique du Conseil Consultatif de Quartier «Batignolles-Cardinet»

**Le 26 mai 2015**

à l'école polyvalente 15, rue Truffaut Paris 17<sup>e</sup>

Thème :

### **L'Espace public**

*Incivilités et sécurité aux abords des rues Lemercier, Hélène, Lechapelais, Biot ainsi que dans les squares  
Hélène et Ernest Chausson*

A la tribune :

**Cédric LECOMTE-SWETCHINE**, Adjoint au maire en charge de l'Urbanisme, Délégué du quartier Batignolles-Cardinet

**Geoffroy BOULARD**, Conseiller de Paris, 1<sup>er</sup> Adjoint au maire

**Hubert de SEGONZAC**, Conseiller d'arrondissement délégué à la Sécurité

**Olivier BOUET**, Conseiller d'arrondissement délégué à l'Intercommunalité, au Grand Paris et à l'Urbanisme

**Sébastien DURAND**, Commissaire central du 17<sup>ème</sup> arrondissement

**William LANGLOIS**, Chef du pôle protection adjoint chargé de l'opérationnel au sein de la DPP (Direction Prévention et Protection)

**Julien ABOURJAILI**, Chef de la division espaces verts du 17<sup>ème</sup> au sein de la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)

\*\*\*

**Cédric LECOMTE-SWETCHINE** introduit la réunion par des remerciements à l'attention des habitants, des intervenants et des élus. Il souligne la volonté du conseil de quartier d'être attentif et réactif suite aux signalements des habitants sur le secteur comprenant les rues Lemercier, Hélène, Lechapelais et Biot. Beaucoup de plaintes de riverains sont adressées à la mairie mettant en évidence des situations qui relèvent du vivre ensemble sur l'espace public. Il annonce également le réaménagement prochain du square Hélène et invite chacun à exprimer ses propositions, le projet n'étant qu'aux prémices, tout reste possible.

**Julien ABOURJAILI** nouvellement arrivé à la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement) ne maîtrise pas encore toutes les problématiques rencontrées sur les espaces verts du 17<sup>ème</sup>. Sa participation au conseil de quartier est une opportunité pour lui de se saisir et de s'imprégner des difficultés de terrain

afin d'apporter des améliorations adaptées. Concernant le square Hélène, il partage le diagnostic réalisé par les équipes des espaces verts :

L'espace est assez monotone, il est essentiellement asphalté avec peu de végétal. Le sol est abimé. L'aspect minéral domine trop par rapport à la verdure.

Dans le cadre de la rénovation de ce square, il est envisagé de :

- Supprimer une grande partie de l'espace asphalté
- Créer une bande végétalisée le long du terrain multisports
- Réduire les nuisances sonores par un sol synthétique
- Aménager des agrès sportifs à la place des tables de ping pong

L'objectif global étant d'élargir les usages du square de manière à diversifier les publics et limiter, voire supprimer les phénomènes de squat.

**Sébastien DURAND** est bien au fait des nombreux mécontentements exprimés sur les nuisances sonores. Le commissariat de police a intensifié les patrouilles sur le square Hélène et le secteur St Jean. Les interventions concernaient essentiellement des incivilités. La stratégie choisie pour diminuer ces nuisances est d'opérer des contrôles d'identité intensifs avec le passage de patrouilles 2 fois par jour. Ces actions se font cycliquement de manière à avoir une rotation des patrouilles de police sur les points de fixation de l'arrondissement. Sur 48 patrouilles effectuées sur ce secteur, il n'y a eu qu'une interpellation pour trafic de stupéfiants. Depuis les mails et appels de signalements ont diminué cependant un retour des nuisances est toujours possible.

Ce périmètre n'est malheureusement pas le seul à être touché par des problèmes d'incivilités et le commissariat peut difficilement tout gérer d'autant plus avec le plan Vigipirate en vigueur. La Police est fortement mobilisée sur la sécurisation de lieux sensibles comme les lieux de culte juif.

**William LANGLOIS** informe que la DPP (Direction Prévention et Protection) travaille en partenariat avec la Police et que les équipes de prévention sont présentes régulièrement sur le square. La DPP aide les agents de la DEVE à gérer la fermeture des espaces verts en fin de journée. Mais le problème ne se pose pas pendant la fermeture mais après celle-ci. Les cadenas sont systématiquement cassés pour faciliter des intrusions nocturnes pourtant interdites.

Avant de laisser la parole aux participants, **M. GOMBERT** souhaite apporter son témoignage. Il est lui même habitant dans ce secteur, il est confronté aux mêmes problèmes mais il a voulu se mobiliser en initiant une pétition qui, à ce jour, a recueillie 370 signatures. Cette pétition défend la nécessité d'avoir un square pour tous. Il invite chacun à soutenir cette pétition.

\*\*\*

Pour répondre aux questions des habitants, **les intervenants et les élus** ont apporté les précisions suivantes :

- Le projet de rénovation du square Hélène est loin d'être finalisé. Les réflexions en cours se portent :
  - sur la grille d'entrée : comment empêcher les intrusions nocturnes ?
  - entre le terrain de basket et l'esplanade située à côté : lequel de ces espaces pose problème, lequel génère des points de fixation ?
  - La clôture et le revêtement de sol du terrain de sport : quels matériaux utilisés en remplacement afin de réduire le bruit ?

- Il n'est pas possible de prévoir une gestion différenciée des horaires de fermeture des squares. Ces fermetures se font par tournée des agents de la DEVE, un horaire trop décalé par rapport aux autres créerait une désorganisation. Par ailleurs, l'heure de fermeture ne pose pas de problème, il est plutôt question du non respect de cette fermeture puisque le square est investi après clôture.
- Concernant le square Chausson et les déchets générés par l'activité du Mc Do, la DPP va verbaliser le restaurant pour non respect des engagements pris avec la Ville, le ramassage des déchets leur revient.
- Les caméras de vidéoprotection permettent d'élucider une affaire ou de surveiller pour orienter le déplacement des patrouilles mais elles ne sont pas dissuasives auprès des délinquants. D'autre part, les restrictions budgétaires contraignent le redéploiement de caméras.
- Les surveillances en unité civile de la Police n'ont pas été probantes concernant un potentiel trafic de drogue organisé avec vente à point fixe. Il s'agirait plutôt de trafic d'opportunité entre consommateurs.
- En moyenne, 4 à 5 véhicules de patrouilles de police dont 1 car de Police secours sont dédiées à l'arrondissement. Il y a également d'autres brigades, comme la BAC (Brigade anti-criminalité), qui sont appelées à intervenir selon l'urgence et le délit.
- **Appeler le 17** pour une urgence et une intervention rapide. Il s'agit d'un centre d'appel parisien habilité à cerner les situations d'urgence et à mobiliser les équipes compétentes pour intervenir.
- Il existe une unité de police administrative spécialisée dans la réglementation commerciale qui peut procéder à la fermeture administrative de commerces. Cette unité est chargée de contrôler le respect des heures d'ouverture autorisées. Elle intervient notamment lorsqu'un commerce crée des nuisances nocturnes. La fermeture administrative impacte le portefeuille, le commerçant devient donc par la suite plus coopératif. D'autre part, la mairie du 17<sup>ème</sup> a mis en place des médiations entre riverains et commerçants pour entamer un dialogue constructif. Il est toutefois important de préciser que les bars de nuit font partie de la vie du quartier et que tous ne sont pas irrespectueux.
- L'implication des habitants est importante. Les signalements des riverains aident à analyser la situation et à repérer les problèmes. La transmission des données restent anonymes, plus elles sont précises, mieux c'est. Il est primordial que tous nous mobilisions pour le maintien de la tranquillité publique.